

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA PROCÉDURE DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

INTERCOMMUNAL DE L'HESDINOIS

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique pour le projet de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Hesdinois, **du 2 août 2023 à 9h au 4 septembre 2023 à 17h**, soit pendant 34 jours consécutifs.

La personne responsable du projet est Madame Sophie Devineaux.

A l'issue de l'enquête, le projet de modification de droit commun n°1 du PLUi de l'Hesdinois, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, seront soumis à l'approbation du Conseil communautaire de la Communauté de communes des 7 Vallées (CC7V).

M. Yves ALIENNE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Lille.

Les communes de Hesdin, Marconne, Marconnelle sont désignées comme sièges de l'enquête.

Au cours de l'enquête, les pièces du dossier, en version matérielle et le registre d'enquête en feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public du mercredi 2 août 2023 au lundi 4 septembre 2023 inclus :

- Au siège administratif de la Communauté de communes des 7 Vallées (52 rue du Fond de Lianne, 62990 BEAURAINVILLE) Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et dans les 27 communes concernées par la procédure aux horaires habituels d'ouverture de la mairie.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur le registre ouvert à cet effet par le Commissaire enquêteur à la CC7V et dans les 27 communes du PLUi de l'Hesdinois.
- Lors des permanences du Commissaire enquêteur dans les communes de Hesdin, Marconne et Marconnelle.
- Par voie électronique aux adresses mail suivantes : isabelle.barrois@7vallees.fr et sophie.devineaux@7vallees.fr

Le public pourra aussi faire part de ses observations, propositions et contre-observations par correspondance à l'attention de : Monsieur le Commissaire enquêteur, 52 Rue du Fond de Lianne, 62990 BEAURAINVILLE. Il est demandé au public de bien vouloir préciser dans ses courriers postaux ou électroniques adressés au Commissaire enquêteur : « Modification du PLUi de l'Hesdinois ».

Toute personne pourra à sa demande et à ses frais, obtenir une copie du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de communes des 7 Vallées, dès la publication du présent avis.

Au cours de l'enquête publique le commissaire enquêteur tiendra des permanences permettant au public de lui faire part directement de ses observations. Le commissaire enquêteur sera présent dans les communes de :

- **HESDIN le mercredi 2 août 2023 de 9h à 12h**
- **MARCONNE le jeudi 17 août 2023 de 14h à 17h**
- **MARCONNELLE le lundi 4 septembre 2023 de 14h à 17h**

A l'issue de l'enquête publique et dans un délai d'un mois, le Commissaire enquêteur adressera une copie de son rapport et de ses conclusions à Monsieur le Président de la Communauté de communes des 7 Vallées. Ce dernier adressera une copie du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur seront mis à disposition du public au siège administratif de la CC7V et dans les 27 communes concernées par la procédure.

Le présent avis sera affiché quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci au sein du siège administratif de la CC7V et dans les 27 communes concernées, en un lieu accessible au public.